

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, le lundi le 14 août 2023 à 20h00. L'assemblée est présidée par Jean-Pierre Vézina, maire suppléant.

Sont présents

Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1
Julie Poirier, conseillère siège 2
André Tremblay, conseiller siège 3
Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4
Éric Tessier, conseiller siège 5
Guillaume Scott, conseiller siège 6

Absence(s)

Martin Héroux, maire

Secrétaire d'assemblée

M. Éric Gélinas, Directeur général adjoint, greffier-trésorier adjoint

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance 11 juillet 2023

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance 17 juillet 2023

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance 7 août 2023

3. PRÉSENTATION DES COMPTES

3.1 Liste et adoption des comptes payés et à payer

4. ADMINISTRATION

4.1 Dépôt des états des activités financières

4.2 Colloque de zone 4 - ADMQ

4.3 Invitation souper bénéfice Sinfonia de Lanaudière

4.4 Invitation souper bénéfice Maison Louis-Cyr

4.5 Moisson Lanaudière - Demande d'aide financière



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.6 TROCL - Demande de soutien pour la Semaine nationale de l'action communautaire autonome de Lanaudière

4.7 Bélanger Sauvé Avocats - Facture no 0000420477

4.8 Excavation Jeremy Forest - Facture no 23-064

4.9 Ricard Groupe Conseil - Facture no 2023-012

4.10 PG Solutions - SyGED - facture no STD53607

4.11 PG Solutions - SyGED - Facture no CESA53354

5. RÈGLEMENTATION

5.1 Adoption de règlement - Règlement 09RG-0823 modifiant le règlement 10RG-0507 concernant le transport, le stationnement et la circulation sur les voies publiques

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Subvention du MERN

6.2 Ressources naturelles et Forêts - facture bail du lac Kaël

6.3 Embauche de la firme Eklore Marketing - Projet Parc Municipal

6.4 Eklore Marketing Inc.- facture no 610 et 611

6.5 Fonds Régions et Ruralité (FRR)- volet 4 – Entente de vitalisation - Centre JAL

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport du service des incendies

7.2 Offre de service PG - Augmentation du nombre de licence du logiciel Première Ligne

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien des routes locales (ERL) 2022

9. HYGIÈNE DU MILIEU



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

9.1 Responsable du dépôt du projet d'étude de faisabilité pour les mandats de la régie et de la gouvernance

9.2 Rapports d'analyse d'eau

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiments

10.2 PIIA 2023-0227 et 2023-0270 - matricule 9431-07-6369-00-0000

10.3 PIIA 2023-0266 - matricule 9331-97-1890-00-0000

10.4 PIIA 2023-0291 - matricule 9331-95-6793-00-0000

10.5 PIIA 2023-0263 - matricule 9331-85-3860-00-0000

10.6 PIIA 2023-0300 - matricule 9331-96-0406-00-0000

11. VARIA

11.1 Aucun

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

231RS-0823

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

Adoptée par les conseillers présents

2. PROCÈS-VERBAUX

232RS-0823

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance 11 juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal; dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement



N° de résolution
ou annotation

233RS-0823

234RS-0823

235RS-0823



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté avec modification.

Adoptée par les conseillers présents

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance 17 juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal; dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté tel quel.

Adoptée par les conseillers présents

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance 7 août 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal; dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

Que le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté tel quel.

Adoptée par les conseillers présents

3. PRÉSENTATION DES COMPTES

3.1 Liste et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte les dépenses suivantes et autorise le directeur général à les payer pour un montant de 357 744.09 \$ \$.

Prélèvements de 230017 à 230019	22 730.71 \$
Chèques lot 1 de 230626 à 230678	49 878.04 \$
Chèques lot 2 de 230679 à 230726	139 051.92 \$
Salaires	146 083.42 \$

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

Adoptée par les conseillers présents



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4. ADMINISTRATION

4.1 Dépôt des états des activités financières

Line Racicot-Lapointe, dépose les états des activités financières, tels que produits par le secrétaire-trésorier, pour la période se terminant le 31 juillet 2023. (Rapport annexé au présent procès-verbal)

Adoptée par les conseillers présents

236RS-0823

4.2 Colloque de zone 4 - ADMQ

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de 400,00\$ plus taxes à l'ADMQ zone 4 pour l'inscription de monsieur Mathieu Robillard, Directeur Général, et de monsieur Éric Gélinas, Directeur Général Adjoint au Colloque Annuel Zone 4.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

Adoptée par les conseillers présents

237RS-0823

4.3 Invitation souper bénéfice Sinfonia de Lanaudière

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le versement de 175,00 \$ à Sinfonia Lanaudière concernant l'achat d'un billet pour l'invitation au souper bénéfice qui aura lieu en octobre.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

Adoptée par les conseillers présents

238RS-0823

4.4 Invitation souper bénéfice Maison Louis-Cyr

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le versement de 200,00\$ à la Maison Louis-Cyr pour l'achat de deux billets concernant l'invitation au souper bénéfice qui aura lieu en septembre.

Assemblée ordinaire 14 août 2023
Procès-verbal



N° de résolution
ou annotation

239RS-0823



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

Adoptée par les conseillers présents

4.5 Moisson Lanaudière - Demande d'aide financière

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise de verser un montant de 1,814.00\$ à Moisson Lanaudière concernant leur demande d'aide financière.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

Adoptée par les conseillers présents

240RS-0823

4.6 TROCL - Demande de soutien pour la Semaine nationale de l'action communautaire autonome de Lanaudière

ATTENDU QUE le TROCL a fait parvenir une demande de soutien pour la Semaine nationale de l'action communautaire ;

ATTENDU QUE l'action communautaire autonome et le bénévolat sont essentiels dans le développement d'une communauté ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise un débours au montant de 150,00 \$ pour un forfait bronze du plan de visibilité de la Semaine nationale de l'action communautaire organisée par le TROCL.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

Adoptée par les conseillers présents



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
ou annotation
241RS-0823

4.7 Bélanger Sauvé Avocats - Facture no 0000420477

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 0000420477 au montant de 864,00 \$ plus taxes à Bélanger Sauvé Avocats concernant divers services professionnels rendus.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

Adoptée par les conseillers présents

242RS-0823

4.8 Excavation Jeremy Forest - Facture no 23-064

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 23-064 au montant de 18 569,25\$ plus taxes à Excavation Jeremy Forest concernant le branchement du bâtiment multifonctionnel au réseau d'égout et d'aqueduc.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

Adoptée par les conseillers présents

243RS-0823

4.9 Ricard Groupe Conseil - Facture no 2023-012

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 2023-012 au montant de 19 400,00\$ plus taxes à Ricard Groupe Conseil concernant la réfection des rues Arbour, Curé-Lefebvre, Coutu et Ferland. La dépense sera payée par la TECQ 2019-2024.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

Adoptée par les conseillers présents

Assemblée ordinaire 14 août 2023
Procès-verbal



244RS-0823
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

4.10 PG Solutions - SyGED - facture no STD53607

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no STD53607 au montant de 7 793,00 \$ plus taxes à PG solutions concernant l'implantation et la formation du programme SyGED, un conseil sans papier.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

Adoptée par les conseillers présents

245RS-0823

4.11 PG Solutions - SyGED - Facture no CESA53354

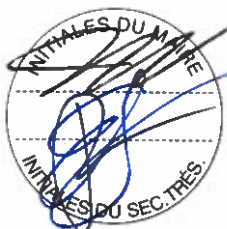
Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no CESA53354 au montant de 406,50 \$ plus taxes à PG Solutions concernant l'entretien et le soutien des applications du programme SyGED, un conseil sans papier.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

Adoptée par les conseillers présents



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution
246RS-0823
de annotation

5. RÈGLEMENTATION

5.1 Adoption de règlement - Règlement 09RG-0823 modifiant le règlement 10RG-0507 concernant le transport, le stationnement et la circulation sur les voies publiques

CONSIDÉRANT que le règlement n° 10RG-0507 est entré en vigueur le 13 juin 2007;

CONSIDÉRANT la problématique du stationnement sur le chemin Sainte-Marie et la rue Ducharme;

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu à l'unanimité

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte le présent règlement portant le numéro 09RG-0823 modifiant le règlement 10RG-0507 concernant le transport, le stationnement et la circulation sur les voies publiques pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit ordonné et décrété ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 09RG-0823

Règlement 09RG-0823 modifiant le règlement 10RG-0507 concernant le transport, le stationnement et la circulation sur les voies publiques

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe « A » du règlement est modifiée par l'ajout du « chemin Sainte-Marie » et de la « rue Ducharme » comme endroits où le stationnement est interdit en tout temps.

ARTICLE 3

L'article 3.1 de la SECTION 4 est modifiée par le remplacement du texte « trente dollars (30,00\$) » par le texte suivant : « (cinquante dollars (50,00\$)) ».

ARTICLE 4

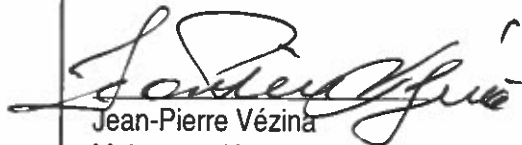
La numérotation des articles 3.1 et 3.2 de la SECTION 4 est remplacée par « 4.1 » et « 4.2 ».

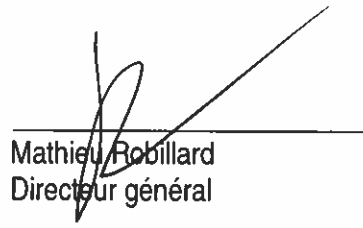
ARTICLE 5

La numérotation de la SECTION 4 « Dispositions transitoires et finales » et des articles 4.1, 4.2 et 4.3 sont remplacés par « SECTION 5 » et 5.1, 5.2 et 5.3.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.


Jean-Pierre Vézina
Maire suppléant


Mathieu Robillard
Directeur général



247RS-0823
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Subvention du MERN

ATTENDU QUE la subvention offerte de 4 500 \$ ne représente qu'environ 20 % du projet;

ATTENDU QUE nous avons eu une autre subvention qui paie jusqu'à 80 %;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie décline l'offre de subvention provenant du Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public, et remercie le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour leur engagement envers la municipalité.

Adoptée par les conseillers présents

248RS-0823

6.2 Ressources naturelles et Forêts - facture bail du lac Kaël

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture du dossier 607751 00 000 au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) au montant de 142,57 \$ taxes incluses concernant le loyer du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 pour le bail du lac Kaël.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

Adoptée par les conseillers présents



249RS-0823
N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

6.3 Embauche de la firme Eklore Marketing - Projet Parc Municipal

CONSIDÉRANT QUE nous ayons obtenus une subvention de l'EPRTNT (Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025)

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de la firme Eklore Marketing concernant le plan numérique du Parc Municipal.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

Adoptée par les conseillers présents

250RS-0823

6.4 Eklore Marketing Inc.- facture no 610 et 611

CONSIDÉRANT QUE nous ayons obtenus une subvention de l'EPRTNT

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture no 610 au montant de 4 500,00\$ plus taxes et le paiement de la facture no 611 au montant de 5 006,25\$ plus taxes à Eklore Marketing inc. concernant la création de l'image de marque du Parc municipal ainsi que de l'accompagnement web et le plan numérique du Parc municipal.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

Adoptée par les conseillers présents



251RS-0823

N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

6.5 Fonds Régions et Ruralité (FRR)- volet 4 – Entente de vitalisation - Centre JAL

CONSIDÉRANT QU' une subvention provenant du Fonds Régions et Ruralité (FRR)-volet 4 nous ai été accordé;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie s'engage à déboursier 10% du projet, soit 8 035,00\$;
- Que ce montant proviendra du fonds de roulement de la municipalité, la dépense sera remboursée sur deux ans.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

Adoptée par les conseillers présents

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport du service des incendies

André Tremblay, dépose les rapports du service des incendies du mois de juillet 2023.

Adoptée par les conseillers présents

7.2 Offre de service PG - Augmentation du nombre de licence du logiciel Première Ligne

Il est proposé par André Tremblay
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte l'offre de service de PG solutions au cout de 499,00 \$ plus taxes concernant l'augmentation du nombre de licence du logiciel Première ligne.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Mathieu Robillard
Directeur général

Adoptée par les conseillers présents



N° de résolution
253RS-0823
du 14 août 2023



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien des routes locales (ERL) 2022

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 97 369,00 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Il est proposé par Julie Poirier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée par les conseillers présents

9. HYGIÈNE DU MILIEU

254RS-0823

9.1 Responsable du dépôt du projet d'étude de faisabilité pour les mandats de la régie et de la gouvernance

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités désirent présenter un projet d'étude de faisabilité pour les mandats de la régie et de la gouvernance dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Il est proposé par Guillaume Scott
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie s'engage à participer au projet d'étude de faisabilité pour les mandats de la régie et de la gouvernance et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et le greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière

Adoptée par les conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

255RS-0823



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

9.2 Rapports d'analyse d'eau

Guillaume Scott, dépose les rapports d'analyse d'eau du mois de juillet 2023.

Adoptée par les conseillers présents

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiments

Éric Tessier, dépose le rapport de l'inspectrice en bâtiments du mois de juillet 2023.

Adoptée par les conseillers présents

10.2 PIIA 2023-0227 et 2023-0270 - matricule 9431-07-6369-00-0000

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n°14RG-0712 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est favorable à la section 3.4 Démolition de bâtiment du Guide d'analyse d'un PIIA au point 3.4.2.5 qui stipule « Le bâtiment à être démoli doit être dans un état structural précaire, ou jugé sans intérêt particulier. La démolition toutefois sera considérée si une proposition de remplacement de qualité et conforme au caractère villageois et à l'image d'ensemble recherchée par la municipalité est présentée. Cette démolition souhaitée doit être justifiée et documentée. » ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est favorable à la section 3.3 du Guide d'analyse d'un PIIA au point 3.3.2.1 qui stipule « Le PIIA propose un bâtiment qui s'intègre harmonieusement au style architectural des bâtiments voisins, notamment en matière d'implantation, d'orientation, de gabarit, de volume, de hauteur, de forme et de pente de toit, ou du rythme des ouvertures, etc. » ;

CONSIDÉRANT QUE tous les autres critères d'évaluation sont non applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères relatifs au secteur patrimonial du cœur du village.

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie approuve la demande PIIA 2023-0227 et 2023-0270 visant à autoriser la démolition et la reconstruction d'un bâtiment accessoire pour le matricule 9431-07-6369-00-0000.

Adoptée par les conseillers présents



256RS-0823
N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

10.3 PIIA 2023-0266 - matricule 9331-97-1890-00-0000

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n°14RG-0712 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.3.1.5 exige de fournir un plan d'implantation de la reconstruction ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est défavorable à la section 3.3 du Guide d'analyse d'un PIIA au point 3.3.2.1 qui stipule « Le PIIA propose un bâtiment qui s'intègre harmonieusement au style architectural des bâtiments voisins, notamment en matière d'implantation, d'orientation, de gabarit, de volume, de hauteur, de forme et de pente de toit, ou du rythme des ouvertures, etc. ».

CONSIDÉRANT QUE tous les autres critères d'évaluation sont non applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne respecte pas les objectifs et les critères relatifs au secteur patrimonial du cœur du village.

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie refuse la demande PIIA 2023-0266 visant la construction d'un bâtiment accessoire sur le matricule 9331-97-1890-00-0000.

Adoptée par les conseillers présents

257RS-0823

10.4 PIIA 2023-0291 - matricule 9331-95-6793-00-0000

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n°14RG-0712 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est favorable à la section 3.2 du Guide d'analyse d'un PIIA au point 3.2.2.1 qui stipule « Le PIIA respecte et met en valeur le style architectural d'origine du bâtiment visé par les travaux, notamment en matière de gabarit, de volume, de hauteur, de forme et de pente de toit, ou du rythme des ouvertures, etc. » ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est favorable à la section 3.2 du Guide d'analyse d'un PIIA au point 3.2.2.2 qui stipule « Le PIIA privilégie l'utilisation des matériaux d'origine du bâtiment ou utilise des matériaux compatibles et cohérents avec le style de celui-ci » ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est favorable à la section 3.2 du Guide d'analyse d'un PIIA au point 3.2.2.5 qui stipule « Le PIIA propose des couleurs qui s'harmonisent entre elles et avec les bâtiments voisins, sans y être identiques » ;

CONSIDÉRANT QUE tous les autres critères d'évaluation sont non applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères relatifs au secteur patrimonial du cœur du village ;

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

Assemblée ordinaire 14 août 2023
Procès-verbal



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie approuve la demande PIIA 2023-0291 visant à autoriser le changement de la toiture pour le revêtement d'origine pour le matricule 9331-95-6793-00-0000.

Adoptée par les conseillers présents

258RS-0823

10.5 PIIA 2023-0263 - matricule 9331-85-3860-00-0000

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n°14RG-0712 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est favorable à la section 3.2 du Guide d'analyse d'un PIIA au point 3.2.2.4 qui stipule « Le PIIA propose un agencement de deux couleurs ou moins pour les murs et de deux couleurs ou moins pour la toiture et les détails architecturaux » ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est favorable à la section 3.3 du Guide d'analyse d'un PIIA au point 3.2.2.5 qui stipule « Le PIIA propose des couleurs qui s'harmonisent entre elles et avec les bâtiments voisins, sans y être identiques » ;

CONSIDÉRANT QUE tous les autres critères d'évaluation sont non applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères relatifs au secteur patrimonial du cœur du village;

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie approuve la demande PIIA 2023-0263 visant à autoriser l'amélioration extérieur de la demeure sur le matricule 9331-85-3860-00-0000.

Adoptée par les conseillers présents

259RS-0823

10.6 PIIA 2023-0300 - matricule 9331-96-0406-00-0000

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n°14RG-0712 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est favorable à la section 3.2 du Guide d'analyse d'un PIIA au point 3.2.2.1 qui stipule « Le PIIA respecte et met en valeur le style architectural d'origine du bâtiment visé par les travaux, notamment en matière de gabarit, de volume, de hauteur, de forme et de pente de toit, ou du rythme des ouvertures, etc. » ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est favorable à la section 3.2 du Guide d'analyse d'un PIIA au point 3.2.2.2 qui stipule « Le PIIA privilégie l'utilisation des matériaux d'origine du bâtiment ou utilise des matériaux compatibles et cohérents avec le style de celui-ci » ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est favorable à la section 3.2 du Guide d'analyse d'un PIIA au point 3.2.2.5 qui stipule « Le PIIA propose des couleurs qui s'harmonisent entre elles et avec les bâtiments voisins, sans y être identiques » ;

CONSIDÉRANT QUE tous les autres critères d'évaluation sont non applicables ;



N° de résolution
ou annotation

260RS-0823



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs et les critères relatifs au secteur patrimonial du cœur du village.

Il est proposé par Éric Tessier
Et résolu unanimement

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie approuve la demande PIIA 2023-0300 visant à autoriser la rénovation extérieur de la demeure sur le matricule 9331-96-0406-00-0000.

Adoptée par les conseillers présents

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jean-Pierre Vézina, maire suppléant, répond aux questions des citoyens.

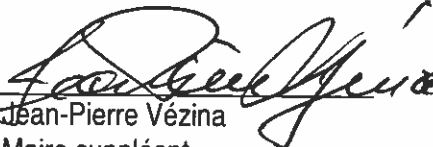
Adoptée par les conseillers présents

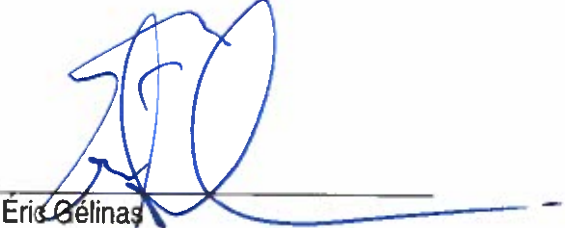
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Guillaume Scott
Et résolu unanimement

Que l'assemblée soit levée à 20H57.

Adoptée par les conseillers présents


Jean-Pierre Vézina
Maire suppléant


Éric Gélinas
Directeur général adjoint

Je, Jean-Pierre Vézina, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie